



PROJET SPORTIF FEDERAL 2025

Jeudi 10 avril 2025

- ▶ Le PSF?
- Les structures éligibles : obligations des clubs et ligues
- Le calendrier de campagne
- Nouveautés campagne 2025
- Les orientations prioritaires soutenues pour 2025 : exemples de projets
- ▶ La démarche en ligne sur LCA
- Les budgets et financement
- Comptes rendus financiers / justifications et reversements
- Emploi / PST / DRAJES
- > Questions

SOMMAIRE

- ► Le **Projet Sportif Fédéral** (PSF) est un dispositif de soutien financier de l'**Agence** nationale du sport (ANS).
- ► Il joue un rôle clé dans la stratégie de développement de la fédération, des ligues et des clubs, visant à promouvoir et renforcer la pratique des sports de contact sur l'ensemble du territoire.
- ➤ Objectifs : Apporter un soutien financier aux projets structurants, en veillant à leur alignement avec les axes de développement définis par la Fédération.

- En 2024, 123 dossiers déposés pour 281 actions (13 ligues et 110 clubs)
- 91 dossiers éligibles (délai, licences, budget, projet hors note de cadrage...)
- Obligation de respecter le cadre
 - Prenez connaissance des documents en ligne

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL?

1/ Tous les clubs affiliés à la FFKMDA engagés dans une stratégie de développement avérée sont éligibles aux aides (attention aux multi affiliations!) :

- A jour dans exalto dont CER
- ▶ Première demande : 25 licences
- Renouvellement de demande : 40 licences
 3 projets maximum dans un seul dossier
- 2/ Les ligues régionales sont éligibles mais pas les comités départementaux
 - 6 projets maximums dans un seul dossier

- Important : attention à bien vérifier que les informations administratives de la structure sont parfaitement renseignées avant de démarrer
- https://www.ffkmda.com/wpcontent/uploads/2025/04/FFKMDA PSF-2025-Pieces-justificatives.pdf

LES STRUCTURES ÉLIGIBLES : OBLIGATIONS DES CLUBS ET LIGUES

- ▶ 31 mars 2025 : lancement de la campagne par la FFKMDA
- 31 mars / 18 mai inclus : dépôt des dossiers dans « Le Compte Asso »
- ▶ 19 mai 2025 : clôture de la campagne 2025
- ▶ 19 mai / 18 juin : instruction des demandes (FFKMDA)
- ▶ 20 juin 2025 : commission finale transmission à l'ANS des propositions d'aides
- ▶ Juin / septembre 2025 :
- o intégration des notifications d'accord et de refus dans « Le Compte Asso » non envoyées en format papier aux associations (ANS)
- mise en paiement des subventions (ANS)

LE CALENDRIER DE CAMPAGNE

- ➤ Seuil minimum de subvention pour une action : 750 euros minimum (ou 500 euros si ZRR, CRTE)
- Axer sur le féminin : 20% des crédits de l'enveloppe seront à répartir sur cette thématique
- ▶ Dans la mesure du possible : Intégrer au minimum deux priorités dans une action : exemple, un projet féminin mais qui serait situé en ZRR
- Rappel: un dossier sera soutenu au minimum à hauteur de 1500 euros (soit une action ou deux actions à 750 euros) ou 1000 euros (soit une action ou deux actions à 500 euros) pour les associations situées en ZRR, CRTE (siège social)
- Cf. note de cadrage pour les zones

NOUVEAUTÉS CAMPAGNE 2025

- Le développement de la pratique sportive des femmes
- ▶ Le développement de la pratique sportive des publics résidents des QPV et ZRR
- Le développement de la pratique des personnes en situation de handicap*
- ► Le développement des nouvelles pratiques (sport-loisir, création de club en territoires carencés, nouvelles activités)
- ► Le développement de la pratique sportive des jeunes (club, scolaires, universitaires, sport-vacances)
- Aide aux déplacements championnats de France**

Pour le développement des pratiques

*obligation de s'inscrire sur Handiguide

**uniquement clubs utltra marins

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES SOUTENUES POUR 2025 : EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ La promotion de la pratique sport santé - Bien être
- ▶ Le développement de la pratique du sport sur ordonnance

Pour la promotion du Sport Santé

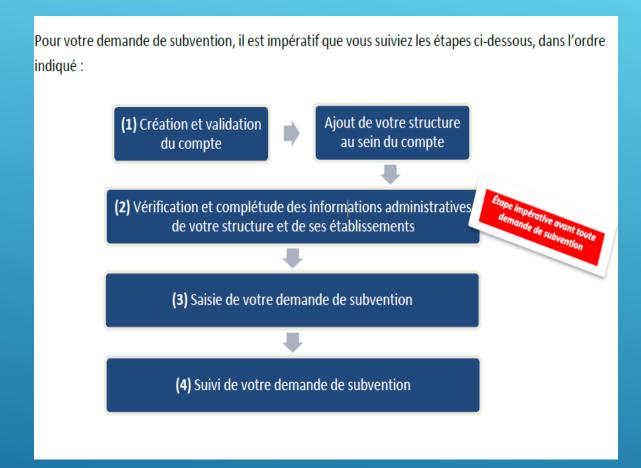
LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES SOUTENUES POUR 2025 : EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ La promotion de la citoyenneté, des valeurs de la République (dont la laïcité)
- ► La lutte contre les violences et les dérives dans le sport (violences sexistes et sexuelles, discrimination, prévention du dopage)
- ▶ Le déploiement du système de grades
- ► Le développement de l'offre de formation fédérale (notamment juges, arbitres et officiels)*

Pour le développement de l'éthique et de la citoyenneté dans le sport

*uniquement pour les ligues

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES SOUTENUES POUR 2025 : EXEMPLES DE PROJETS



- Créer un compte sur LCA:

 https://www.ffkmda.com/wp-content/uploads/2025/04/PSF-2025-Guide-LCA-1-Creer-un-compte-Le-Compte-Asso.pdf
- Provided to PSF:

 https://www.ffkmda.com/wpcontent/uploads/2025/04/PSF-2025-GuideLCA-4-Faire-une-demande-PSF.pdf
 - CODE PSF FFKMDA: 1244
- Pensez à utiliser la FAQ (en haut à droite de la page LCA) pour des questions types

LA DÉMARCHE EN LIGNE SUR LCA: HTTPS://LECOMPTEASSO.ASSOCIATIONS.GOUV.FR/

- Veillez à remplir correctement tous les champs qui concernent la structure et chaque action
- Point de vigilance sur les indicateurs d'évaluation du projet à renseigner et sur le budget prévisionnel
- Si jamais vous avez commencé votre demande mais que vous ne l'avez pas finalisé, vous pouvez reprendre à tout moment votre demande
- Cliquez sur « confirmer la transmission » afin de terminer votre demande de subvention. Cette action générera le document CERFA au format PDF

- Créer un compte sur LCA:

 https://www.ffkmda.com/wp-content/uploads/2025/04/PSF-2025-Guide-LCA-1-Creer-un-compte-Le-Compte-Asso.pdf
- Faire une demande de subvention PSF:

 https://www.ffkmda.com/wp-content/uploads/2025/04/PSF-2025-Guide-LCA-4-Faire-une-demande-PSF.pdf

 Pensez à utiliser la FAQ (en haut à droité de la page LCA) pour des questions types

LA DÉMARCHE EN LIGNE SUR LCA

- ▶ Le budget prévisionnel d'une action n'est pas le budget prévisionnel de la structure
- Un budget prévisionnel doit être cohérent au regard des sommes engagées
- Soyez vigilant sur les champs renseignés
- Soyez réaliste sur les sommes demandées dans le cadre du PSF

<u>Attention</u>: l'enveloppe est réduite : tous les projets ne pourront pas être financés à hauteur des demandes. Priorisation faite sur les orientations nationales (femmes, parasport, territoires), la cohérence et l'engagement de la structure.

- Informations très importantes concernant le budget d'une action
- Les demandes de subvention ne peuvent excéder 70 % du budget prévisionnel total. Ce taux peut être majoré à 80% pour les actions en faveur des personnes en situation de handicap.

LES BUDGETS ET FINANCEMENT

A la suite de l'organisation d'une action, il faut produire un bilan ET un compte rendu financier. Exemple, pour les actions soutenues en 2024, il faut renseigner les comptes rendus dans LCA avant le 30 juin 2025.

Cas de demande de reversement :

- Une subvention partiellement ou totalement non consommée
 - •Une subvention supérieure au coût total de l'action
 - Un budget réalisé correspondant exactement au budget prévisionnel, à l'euro près
 - Une appréciation « Action impossible à évaluer »,
 liée à un manque de données ou de justifications
 Un report d'action

COMPTES RENDUS FINANCIERS / JUSTIFICATION ET REVERSEMENTS

► Aides possibles : sur 3 ans, 12 000 euros / an (cumulable autres dispositifs)

 Attention calendriers spécifiques des DRAJES! Contactez les référents

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1MIEfuNtCiv_tOAQzWEK V-HxFvNc8BN3V/edit?gid=8978945 87#gid=897894587

- Existence d'aides à la création d'emploi attribuées par l'ANS au niveau régional (Projet sportif territorial - PST).
- Mesure phare du projet fédéral contactez la fédération
- Développement des ligues et des clubs (+ de 100 licenciés)
 - Voir note stratégique :

 https://www.ffkmda.com/wp-content/uploads/2025/04/PSF 2025 FFKMDA annexe 1 PSF strategie emploi final V2.pdf

EMPLOI / PST / DRAJES

- ► Questions des clubs
- ▶ Questions des ligues

> psf@ffkmda.fr

QUESTIONS